

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 MARS 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 01/03/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 14/03/2016

Délibération n° D-2016-48

Acquisition de matériels informatiques et de serveurs à l'UGAP

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Acquisition de matériels informatiques et de
serveurs à l'UGAP**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort assure le déploiement de l'ensemble du parc de matériels informatiques (micros, micro-portables, écrans, scanners, matériels périphériques divers et petits matériels de réseaux et de télécommunications) et des serveurs pour les services de la Ville de Niort, du Syndicat des Eaux du Vivier et du Centre Communal d'Action Sociale.

La Ville de Niort souhaite faire les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement des services auprès de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics). Au vu des trois dernières années, le montant d'acquisitions prévisionnel annuel est situé entre 80 000 € et 180 000 € TTC.

Le montant des acquisitions pour l'année 2016 et les deux années à suivre, auprès de l'UGAP s'élèvera au maximum à 495 000 € TTC. Toutefois, cette délibération ne confère pas un droit d'exclusivité à l'UGAP pour des achats de même nature.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les bons de commande établis auprès de l'UGAP pour les acquisitions de matériels informatiques et des serveurs.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE